



76^{ème} session de l'Assemblée générale
Commission du désarmement des Nations unies

Débat général
General Debate

New York, le 5 avril 2022

Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois dans cette session de la Commission du désarmement, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assure du plein soutien de cette délégation.

La Suisse condamne l'agression militaire russe contre l'Ukraine dans les termes les plus fermes. Il s'agit d'une grave violation du droit international, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons également la participation de la Biélorussie dans l'agression russe. Nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les hostilités et le retrait sans délai des troupes russes du territoire ukrainien. La Suisse appelle également toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et leur rappelle qu'elles sont tenues de protéger la vie et les infrastructures civiles. La Suisse exprime sa pleine solidarité avec le peuple ukrainien.

Les tensions géopolitiques actuelles soulignent l'importance du multilatéralisme. La Suisse se félicite que la CDNU puisse après trois ans retrouver les bancs de l'Onu. Étant un des organes principaux mandaté par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale dédiée au désarmement, la CDNU est un symbole du multilatéralisme. Il est de notre responsabilité d'en faire un organe qui puisse fournir des solutions.

Permettez-moi de formuler les considérations suivantes quant aux deux thèmes à l'agenda de notre Commission.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que les engagements pris au cours des Conférences d'examen successives constituent la pierre angulaire du désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique du nucléaire. Si de nombreux progrès ont été faits dans la réalisation de ces obligations, des défis préoccupants persistent. Une augmentation des plafonds des arsenaux nucléaires et leur modernisation peuvent être observés. Le rôle que jouent les armes nucléaires dans les stratégies et les doctrines de sécurité des Etats dotés semble augmenter. Les progrès en matière de réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ne se sont pas matérialisés. Par ailleurs, nous sommes confrontés à un délitement des mécanismes de maîtrise des armes nucléaires. Ceci concerne notamment le Traité sur

les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) qui a été violé puis dénoncé. Un seul instrument reste en vigueur, à savoir le New Start.

Dans le cadre de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, nous sommes confrontés à une attaque militaire d'un Etat doté contre un Etat non doté, le premier se prévalant de son parapluie nucléaire. Les garanties de sécurité que l'Ukraine a reçues en contrepartie au renoncement de l'arme nucléaire en 1994 n'ont pas été respectées. Ce non-respect du Mémorandum de Budapest soulève des questions fondamentales. Il renforce encore la perception d'un statut différencié ou privilégié entre Etats dotés et non dotés, avec toutes les incidences qui y sont liées en matière de non-prolifération nucléaire.

Ces développements et la rhétorique qui les accompagne met en exergue l'importance de focaliser notre attention sur la réduction des risques nucléaires. Un travail de fond important a été fait à cet égard dans le cadre de l'Initiative de Stockholm. Nous sommes d'avis que la CDNU devrait se saisir de cette thématique et faire des recommandations concrètes afin de réduire les risques d'une utilisation intentionnelle ou accidentelle de l'arme nucléaire.

Monsieur le président,

En ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique, la Suisse est d'avis qu'elles sont essentielles pour renforcer la sécurité internationale et réduire le risque d'escalade. Ces mesures comprennent le partage d'informations, notamment sur les politiques et programmes militaires nationaux dans l'espace, les notifications préalables aux lancements de missiles et aux lancements spatiaux, aux manœuvres et opérations de proximité orbitales, ainsi que l'enregistrement des objets spatiaux dans un registre national ou auprès de l'ONU. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable offre une occasion importante de discuter de ces questions et d'autres et de progresser dans ce domaine.

Monsieur le président,

La pénurie de confiance qui domine les relations internationales actuellement rappelle l'importance de la CDNU et représente une opportunité pour ce cénacle de plancher sur des mesures qui puissent rétablir un semblant de confiance entre ses membres.

Je vous remercie.